



**Vérification des procédures de transmission
des renseignements confidentiels
entre les bureaux régionaux et le bureau central**



RAPPORT FINAL

**Division de la vérification et de l'évaluation
22 mars 2002**



Statistics
Canada

Statistique
Canada

Canada

Introduction

Nous avons complété la vérification des procédures de transmission des renseignements confidentiels entre le personnel travaillant sur le terrain, les bureaux régionaux et le bureau central, demandée par la Direction des opérations régionales de Statistique Canada. Cette vérification avait pour but d'examiner et d'évaluer les nouvelles procédures adoptées durant l'été 2000 et d'assurer à la direction que le personnel travaillant sur le terrain, les bureaux régionaux et le bureau central s'y conformaient.

La vérification a été effectuée de novembre 2000 à mars 2001 conformément aux Normes de vérification interne du Gouvernement du Canada. La vérification a examiné et évalué la conformité aux procédures de transmission des renseignements confidentiels des points de vue suivants : connaissance générale des procédures; emballage intérieur et extérieur; envoi et réception; suivi et notification en cas de perte de renseignements. Les critères de vérification étaient fondés sur les procédures exposées dans les brochures portant sur la transmission de renseignements confidentiels distribuées durant l'été 2000. La vérification a été effectuée notamment par les méthodes suivantes : inspection, observation, demande de renseignements, confirmation, calcul, analyse et discussion. À l'appui de ces méthodes, on a procédé à l'examen d'un échantillon aléatoire de 47 envois individuels.

Conclusion sommaire

Nous sommes d'avis que les activités se rapportant à la transmission de renseignements confidentiels sont, dans l'ensemble, conformes aux dispositions énoncées dans les critères de la vérification; des possibilités d'amélioration ont cependant été notées sur le plan de l'emballage et de l'envoi.

Énoncé d'action

Les résultats détaillés de la vérification ont été communiqués au directeur de la Division des opérations des enquêtes. Un plan d'action pertinent a été mis en place et le directeur continuera de surveiller les activités de transmission des renseignements confidentiels.

